



Ébénistes
Créateurs
de Bretagne

Les Ébénistes Créateurs de Bretagne ont mis en place un Tremplin, afin d'aider de nouveaux créateurs à donner de la visibilité à leur travail et de faciliter ainsi le démarrage de cette activité.

Pourquoi faire partie du tremplin ?

- Pouvoir, lors de la première année de leur adhésion tremplin, exposer gratuitement une création lors de l'exposition annuelle d'ECB qui se tient à Vannes. Ceci donc sans payer ni cotisation à l'association, ni frais d'inscription à l'exposition.
- Pouvoir, lors de leur deuxième année en tant que membre tremplin, exposer une création à l'exposition de Vannes en acquittant uniquement les frais d'inscription à l'exposition, sans pour autant payer de cotisation à l'association.
- Les membres Tremplin reçoivent les mêmes informations par internet que les membres de l'association.
- Ils peuvent bénéficier des conseils de leurs pairs à l'intérieur de l'association.
- Ils apparaissent sur le site internet et sur la page facebook d'ECB
- Les membres Tremplin deviendront, au bout de deux ans, membres à part entière à ECB.

Conditions particulières

- Les pièces exposées sont limitées à une seule par exposition.
- Les esquisses ainsi que les pièces réalisées doivent auparavant être validées par le bureau de l'association.
- Les membres Tremplin ne font pas partie de l'association, mais peuvent participer à l'Assemblée Générale sans voter.

LES ÉBÉNISTES CRÉATEURS DE BRETAGNE Association loi 1901

Siège : Z.A Le clos des nouettes 56800 LOYAT

Tél : 02 96 36 56 40 contact@ebenistes-createurs-bretagne.com www.ebenistes-createurs-bretagne.com

Conditions d'admission :

- Être créateur de mobilier contemporain ou vouloir développer une activité en création de mobilier et avoir un statut professionnel (inscrit Chambre de Métiers, Urssaf, Maison des Artistes).
- Renvoyer le dossier technique décrit ci-dessous

Liste des pièces à fournir dans le dossier technique :

Une fiche complète de vos coordonnées : Nom de l'entreprise (s'il y a lieu), nom, prénom, adresse, téléphone, portable, fax, adresse mail, adresse de site internet etc...

Une présentation de votre cursus, votre entreprise, vos activités.

Une photocopie de votre carte professionnelle (Kbis, D1P ou tout autre document attestant de votre activité professionnelle).

Une attestation de votre assurance professionnelle.

Une lettre expliquant les motivations qui vous poussent à entrer dans l'association, ce que vous attendez de cette association.

Des photos de vos créations qui doivent contenir des créations contemporaines..

Afin de valider la demande des postulants, au moins deux membres du Conseil d'Administration proposeront d'effectuer une visite d'atelier permettant d'attribuer soit le statut de membre tremplin, soit de refuser une demande d'admission.

Dans l'attente de vos nouvelles.

Le bureau